CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1: objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société AS PROJECT et ses clients, dans le cadre de son activité professionnelle.

Article 2 : Caractéristiques de l'offre

La prestation relève de l'activité de dessinateur en maisons individuelles et travaux de secrétariat.

Les prestations peuvent être tout ou partie et exclusivement :

-Montage des dossiers de permis de construire : planches pour dépôt en mairie avec formulaires administratifs, accompagnés des plans du rez de Chaussée et étage à partir du plan fourni par le Client

-Montage de dossier de déclaration préalable : planches pour dépôt en mairie avec formulaires administratifs à partir des plans fournis par le Client.

-Réalisation des plans d'avant projet (plans côtés et implantation) réalisés à partir du croquis fourni par le client, remise au propre de l'esquisse fournie par le client

Les livrables n'ont pas qualité de plans d'exécution ou de plans travaux, ils devront être validés et vérifiés par le maitre d'œuvre.

Ils devront être complétés le cas échéant par les études nécessaires à la construction à l'appréciation du maitre d'œuvre.

La réalisation de l'étude thermique et du BBIO nécessaire au dépôt du dossier en mairie restent entièrement à la charge du client et ne seront en aucun cas réalisés par AS PROJECT

Pour une surface plancher supérieure à 150m2, le dossier de permis de construire devra être visé par un architecte DPLG avant tout dépôt en mairie. De plus tout pétitionnaire déposant au nom d'une personne morale est tenue de faire visé son dossier par un architecte DPLG

Article 3 : durée de Validité de l'Offre

Les prix sont valables 30 jours à compter de la réception du devis

Article 4: commande, délai de livraison

Dés réception des informations délivrées par le Client (identité, adresse du Client, prestation souhaitée), la société A2S PROJECT délivrera un devis comportant les éléments constitutifs du contrat :

- -Adresse et téléphone du prestataire de service
- -Caractéristiques et détails du service command
- -Prix du service
- -Durée de Validité et prix de l'offre
- -Modalités de paiement et de livraison

Afin d'assurer la bonne exécution de la prestation, les détails indiquant les Caractéristiques souhaitées et une liste des documents à fournir pourront être demandés avec le devis Validé.

A réception du devis, il appartient au Client d'en retourner un exemplaire daté et signé de sa main accompagné du règlement de l'acompte demandé et spécifié sur le devis

Le contrat sera réputé conclu à la date de signature du devis par le client. Aucune commande, même accompagnée du règlement, ne sera prise en compte si elle ne comprend pas la signature du client. Le client conservera un exemplaire du devis.

Droit de rétractation: conformément aux articles L121-16 et suivants du code de la consommation, le client dispose d'un délai de sept(7) jours ouvrables à partir de la signature du devis pour se rétracter. Toutefois, sur demande expresse de sa part, la société A25 PROJECT pourra commencer à exécuter la prestation demandée avant la fin du délai de rétractation. Dans ce cas le client renonce à son droit de rétractation.

Limite de prestation : La société A2S PROJECT se réserve le droit de refuser toute commande qui après analyse du dossier, lui semblerait aller à l'encontre de la réglementation en vigueur et des règles de l'art.

Article 5 : prix des services et modalités de paiement

Les prix sont modifiables à tout moment. Toutefois, la société A25 PROJECT s'engage à appliquer les tarifs indiqués sur le devis pour la prestation stipulée sur ce dernier dans un délai d'exécution de 6 mois

Modalités de paiement : le règlement doit être effectué par Chèque bancaire ou par Virement avant envoi du dossier par mail à réception de la facture

Le client s'engage à fournir avec le devis signé, le réglement de l'acompte spécifié sur le devis.

Les factures sont à échéance immédiate, en cas de retard de paiement, il sera appliqué une indemnité forfaitaire de 40.00 euros pour frais de recouvrement selon l'article D441-5 du code du commerce.

Article 6: livraison

Délai de livraison: La prestation sera livrée au Client dans un délai maximum d'un mois à partir de la date de la réception du devis signé, sous réserve:

- de la réception des documents réclamés
- -du réglement de la prestation demandée

La livraison se fera par Email à l'adresse souhaitée par le client

Si le Client préfère un envoi par courrier, celui ci sera facturé d'un forfait de 25.00 euros (envoi uniquement en FRANCE en RAR)

Une remise en main propre est possible au siège de la société.

Article 7: responsabilité

La société A25 PROJECT est soumise à une simple obligation de moyen et ne saurait s'engager sur l'obtention des autorisations et conformités en ce qui concerne les dossiers administratifs dont la décision seule relève des autorités compétentes.

Le client reste seul responsable de :

-l'exactitude des informations fournies à la société A2S PROJECT et utilisées pour la réalisation de la prestation.

-la réalisation des plans d'exécution (étant rappelé que les plans fournis par la société A2S PROJECT ne peuvent en aucun cas servir de plans d'exécution pour la construction de l'ouvrage(cf. article 2)

-l'exécution de toute étude nécessaire à la réalisation de l'ouvrage (étude de sol, étude béton, étude thermique...)

-la Conformité de l'ouvrage par rapport aux permis de Construire

Les esquisses fournies à la société A25 PROJECT devront avoir été réalisées par le client lui même et /ou être en accord avec les articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Dans tous les cas si la responsabilité de la société A2S PROJECT devait être retenue, elle ne pourrait excéder le montant total des sommes payées par le Client pour l'obtention de la prestation en Cause.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des CGV et les accepter :
Nom, prénom, date et signature